

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Présidence : Monsieur BARRAQUE Gilbert, Premier Adjoint.

Date de la convocation : 31/03/2023

Présents : Mesdames BAILLEUL, CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et SEGUIN
Messieurs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT

Absents non excusés : Monsieur LEVEL, CATALAA

Absents excusés : Madame TOULOU (procuration à Madame SEGUIN), Monsieur SANZ (donne
procuration à Mr BARRAQUE), Mrs ARAUJO, GRAGNON

Secrétaire : Mme CHAUSSADE

Point n°1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2023

Monsieur le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 28 février 2023 qui après en avoir délibéré, l'accepte à l'unanimité.

Point n°2 : Electrification rurale : Rénovation de l'éclairage public complémentaire au poste P1

Monsieur le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : DSIL - Nuisances Lumineuses / rénovation complémentaire au Poste P1 Stade.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Premier adjoint précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Eclairage public - TE64 - DSIL 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C 34 621,91 €

- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus 3 462,19 €

- frais de gestion du TE64 1 442,58 €

TOTAL 39 526,68 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation DSIL 6 347,35 €

- participation Syndicat 14 652,65 €

- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 6 247,32 €

- participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds propres 10 836,78 €

- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 1 442,58 €

TOTAL 39 526,68 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

Point n°3 : Assainissement : fixation du prix de la redevance

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité de modifier le tarif de la redevance assainissement.

Les termes sont depuis la délibération du 1^{er} mai 2021 :

• Terme fixe : 35€

• Terme variable : 1.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} mai 2023.

Point n°4 : Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2023

Monsieur le Premier Adjoint explique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les taux des trois taxes locales cette année répartis comme ci-dessous :

Taxes	Taux votés en 2022	Taux votés en 2023	Bases 2023	Produits 2023
F.B	20,94%	20,94%	635200	133011€
F.N.B	39.50%	39.50%	23000	9085€
TH	Gelé	18,06%	73492	13272
Total				155368€

Point n°5 : amortissement TE64

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que la Commune a approuvé le 29 septembre le projet et le financement du programme « Rénovation de l'éclairage public » affaire n°21EP030 et qu'il y a lieu d'amortir les frais de gestion de TE64, d'un montant de 3439,77€ et la participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres d'un montant de 69 809,84 €.

Le Premier Adjoint expose à l'assemblée que ce type de subvention doit être amorti au maximum sur 15 ans, s'agissant du financement de biens immobiliers ou d'installations. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point n°6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Premier adjoint présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires 2023 ; après en avoir débattu et modifié le tableau des subvention ci-après, les membres présents votent le budget comme suit :

Investissement

Dépenses	:	448 553,00
Recettes	:	892 237,00

Fonctionnement

Dépenses	:	884 969,88
Recettes	:	884 969,88

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	892 237,00(dont 443 684,00 de RAR)
Recettes	:	892 237,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	884 969,88 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	884 969,88 (dont 0,00 de RAR)

6574	Subvention association	1 ADELFA 64	100,00
6574	Subvention association	1 AFM DELEGATION DES	80,00
6574	Subvention association	1 CLUB ALPIN FRANCAIS	100,00
6574	subvention association	1 COMITE DES FETES	2000,00
6574	Subvention association	1 COMMUNE DE REBENA	30,00
6574	Soutien Turquie Syrie	1 FNPC	1 000,00
6574	Subvention association	1 FOOTBALL CLUB REBEN	1 000,00
6574	Subvention association	1 FOYER RURAL	1 500,00
6574	Subvention association	1 LA PREVENTION ROUTI	50,00
6574	Subvention association	1 LES MARCHEURS CUEIL	100,00
6574	Subvention association	1 ECOLE	2 160,00
6574	Subvention association	1 SECOURS CATHOLIQUE	150,00
6574	Subvention association	1 SECOURS POPULAIRE V	700,00
6574	Subvention association	1 SOCIETE DE CHASSE	300,00
6574	Subvention association	1 UNC REBENACQ	200,00
6574	Subvention association	1 UNION DES PRODUCTEU	180,00
6574	Subvention association	1 VAINCRE LA MUCOVISC	100,00

7- Budget Primitif Assainissement

Monsieur le Premier adjoint présente aux membres présents les propositions budgétaires du budget assainissement. Après en avoir débattu, ils décident de voter les propositions suivantes pour l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses	:	96 695,16
Recettes	:	96 695,16

Fonctionnement

Dépenses	:	75 186,65
Recettes	:	75 186,65

Questions diverses :

Mme BAILLEUL annonce une hausse du tarif de l'eau pour les collectivités à compter de 2023 ;

Mr BARRAQUE fait un point sur le projet Place de la Bielle.